



## Co-empreteur restructuration de credits

Par **gallois**, le **19/01/2008 à 00:51**

bonsoir, je me permet de vous pser 1 quetion , nous avons ee accepter par 1 banque de rachats de credits, seulent ont memet en co-empreteur de mon mari, je suis en invalidite 2eme categorie depuis 1994 et perçoit 1 pension a cet effet de 244 eros par mois et l'assurance ne m'accepte que pour le decès seulent pour moi. et il n'y a pas de clauses pertes d'emploi pour mon epoux. de plus , cet organisme de pret demande par le biais du tribunal 1 enregistrement de session sur le salaire de mon mari, afin de debloquer les fonds , donc 228,72 euros sur le salaire et 160,46 sur notre comptes pour 1 mensualitee de 389,.18 mensualitee globale sur 10 ans., salaire mensuel de mr etant de 1343.98.

ma question est eut-on me mettre co-emprunteur en etant en invalidite? et qu'el sont les risques pour moi? car sur le contrat est note pour moi sns proffession? DEPUIS 01/2000, ET SAVOIR SOI CET BANQUE A LE DROIT de demander 1 session a l'employeur au lieu de prelever les 389.18 sur le compte ?

le montant global du pret octryé est de 30100.00 , moins les frais j'ai demander 28000.00 euros et nous n'avons pas d'autres soltion les papiers doivent etre renvoyer lundi 21 janvier 2008 merci de nous eclairer, les creditys sont au nom de mon mari , mr et mme gallois